



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 51057

Texte de la question

Mme Valérie Corre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression progressive de l'épreuve facultative de langue vivante au baccalauréat technologique. L'arrêté du 30 janvier 2013 introduit une épreuve obligatoire de LV2 pour tous les candidats au baccalauréat technologique. Parallèlement, l'épreuve facultative de langue vivante est supprimée, dès 2014 pour les séries ST2S et STMG, à partir de 2017 pour les séries STI2D, STD2A et STL. Le ministère encourage par ailleurs l'étude de trois langues vivantes de la seconde à la terminale dans les séries générales et dans les séries technologiques STMG (sciences et techniques du management et de la gestion) et hôtellerie. Dans ces dernières séries où la communication internationale est une compétence recherchée, une des trois langues étudiées ne pourra plus être présentée au baccalauréat ce qui démobilitise fortement les lycéens dans l'apprentissage de cette troisième langue vivante. Elle demande si le ministère pourrait étudier la réintroduction de l'épreuve facultative de langue vivante dans les séries technologiques du baccalauréat, en particulier les séries STMG et hôtellerie.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Corre](#)

Circonscription : Loiret (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51057

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1976

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)